

Classe à horaires aménagés Musiques actuelles (CHAM)

Enseignement musical intégré à l'école pendant le temps de classe et dispensé par les professeurs artistiques au Conservatoire. L'enfant mène la formation artistique en parallèle de l'école. Il doit être capable de se mobiliser quotidiennement.

Enseignement musical hebdomadaire (3h)

- Ateliers voix, rythme et claviers : 40 min / atelier
- Atelier de création sonore (à l'école) : 1 h

Informations pratiques

- Enseignements gratuits
- Sensibilisation des élèves aux CP
- Du CE1 au CM2
- 26 élèves par niveau
- Poursuite au collège proposée en commission pédagogique et sur validation de la direction académique

Candidatures

- Du 12 février au 12 mars 2024* pour la rentrée 2024/2025
- Pour les candidats internes à l'école : Les fiches de candidatures sont à retirer à l'école en version papier, ou sur le site internet du conservatoire en version numérique.
- Pour les candidates venant d'autres écoles : Une demande de dérogation ainsi qu'une candidature est à effectuer sur <https://e-services.mulhouse-alsace.fr>, rubrique « Inscriptions scolaires à Mulhouse ».

Conditions d'admission

Pour les candidats extérieurs à l'école, l'admission en CHAM est soumise à une commission de validation (Education nationale, Ville de Mulhouse) et ne sera effective que lorsque vous aurez reçu l'avis d'affectation de la Ville de Mulhouse.

Établissement partenaire :

École Pierre Brossolette - quartier Bourtzwiller
51 rue Pierre Brossolette 68200 Mulhouse
03.89.52.35.10 - ce.0680986C@ac-strasbourg.fr

École La Fontaine - quartier Daguerre
25 boulevard de la Marne 68200 Mulhouse
03.89.42.13.74 - ce.0680996N@ac-strasbourg.fr

Contact :

Conservatoire de Mulhouse
Quentin BUSSMANN, coordinateur de l'EAC
03.69.77.65.00 - quentin.bussmann@mulhouse.fr

* en fonction des places disponibles, les candidatures en interne à l'école resteront possibles après cette date.